



Monsieur Gabriel ATTAL
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Premier Ministre,

Nous sommes neuf organisations nationales de retraités qui se sont donné pour objectif de défendre les 18 millions de retraités et retraitées que compte ce pays. Depuis 10 ans que nous travaillons ensemble, nous alertons la représentation nationale sur la détérioration continue de la situation financière, sanitaire et sociale des anciens.

Leur pouvoir d'achat est laminé, année après année, du fait de revalorisations insuffisantes qui sont en décalage avec l'inflation et ne respectent pas l'obligation faite par le Code de la Sécurité sociale de revaloriser les pensions selon l'indice INSEE.

La revalorisation des pensions de 5,3% au 1^{er} janvier 2024 est la stricte application de l'article L 161-25 du Code de la sécurité Sociale qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.

Or, force est de constater, que durant les années écoulées, en particulier depuis 2017, les gouvernements successifs se sont émancipés de leurs obligations en la matière.

Cela a pour conséquence qu'il reste un passif non négligeable pour la période qui court du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2023, passif que nous évaluons à 9,1%, plus le cumul des pertes de chacun des 84 mois qui s'élève à près de 3 mois de pension.

Sur le plan sanitaire, la Covid 19 a lourdement frappé les personnes âgées qui se sont vu interdire les urgences et confiner chez elles ou dans leurs établissements de retraite. La situation catastrophique des hôpitaux du pays complique encore leur accès aux soins et à la santé.

Et, d'une façon générale, nous avons le sentiment d'une forme de mépris à l'égard des anciens et de leur situation alors qu'ils occupent une place importante dans la vie politique, sociale et culturelle, qu'ils viennent souvent en aide à leurs enfants et petits-enfants et qu'ils représentent l'appoint indispensable, par leur bénévolat, de toutes les structures associatives.

Le vote de la loi de financement de la Sécurité sociale nous paraît inquiétant dans sa forme et dans son fond. Dans sa forme, la succession cadencée de l'application de l'article 49-3 tant sur le PLF que le PLFSS fait que ces budgets sont considérés comme adoptés bien que non débattus et non votés. Cette pratique nous interroge sur la solidité de la démocratie quand, sur des actes aussi essentiels, les élus de la Nation ne sont pas consultés. Dans son fond, la promulgation de la loi de programmation des finances publiques qui a pour objectif une économie de 12 milliards € dont 6 dans le domaine social, nous paraît contradictoire avec les promesses d'amélioration de la situation des services de santé.

Nous sommes inquiets du fréquent oubli des personnes qui sont ou qui vont être à la retraite lors de la mise en place des complémentaires santé, alors que les dépenses de santé sont plus importantes pour les personnes âgées.

Nous sommes inquiets du sort réservé à la proposition de loi « Bien vieillir » qui avait été présentée par l'ancienne Ministre des Solidarités. Depuis près de dix années, une loi sur le « Grand âge » est régulièrement promise par les ministres compétents : Mme Bachelot, Mme Delaunay, Mme Buzyn... mais la gestation semble problématique, faute de moyens essentiellement. Or la situation des EHPAD et des services d'aide à domicile est catastrophique et ne semble pas devoir s'améliorer dans l'immédiat.

Nous avons pris acte du vote de l'article 2 qui stipule : *"Avant le 31 décembre 2024, puis tous les cinq ans, une loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans. Elle définit les objectifs de financement public nécessaires pour assurer le bien vieillir des personnes âgées à domicile et en établissement et le recrutement des professionnels, ainsi que les moyens mis en œuvre par l'Etat pour atteindre ces objectifs"*.

Cet objectif se traduira-t-il par un recrutement suffisant de personnels qualifiés ? Ils sont absolument indispensables afin d'assurer des conditions de vie décentes aux personnes âgées et dépendantes. Par ailleurs, les mesures contenues dans ce projet nous paraissent notoirement insuffisantes et ne répondent pas à la situation actuelle et aux besoins exprimés par les retraités et retraitées.

Aussi, Monsieur le Premier Ministre, nous souhaiterions qu'une délégation de nos organisations puisse être reçue à la date qui vous conviendra afin de vous exposer nos revendications et connaître vos propositions d'action sur ces questions.

En l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

Cathy Cau (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Paul Barbier (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Laurence Naudin (UNAR-CFTC, 45, rue de la Procession, 75739 Paris cedex 15)

Yvon Le Goffic (UNIR-CFE CGC, 59, rue du Rocher, 75008 Paris)

Marylène Cahouet (FSU, 22 rue de la Malmaison 93170 Bagnolet)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Jacques Brillet (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Roger Perret (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Bernard Serra (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)